

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1987)**

Heft 19: **Place des paysannes dans les organisations agricoles**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- PLACE DES PAYSANNES DANS LES ORGANISATIONS AGRICOLES -

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FEMININE (BCF) DE LA REPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA - 19, RUE DES MOULINS - 2800 DELEMONT

Le rôle de la paysanne dans l'exploitation a changé. La paysanne partage les travaux de la ferme, elle participe pleinement à la gestion. Le domaine familial est devenu une entreprise où chacun des membres collabore à sa bonne marche.

OUVERTURE

L'agriculture d'aujourd'hui connaît de nombreux problèmes. La paysanne y est confrontée directement, alors pourquoi ne pourrait-elle pas prendre ses responsabilités et représenter statutairement l'exploitation dans les organes de défense professionnelle paysanne ?

L'évolution et les profonds changements dans l'agriculture soulèvent le problème quant à la qualité de membre et la représentation de l'exploitation. La nouvelle distribution des rôles des femmes et des jeunes, le bouleversement des traditions, appellent à la réflexion, voire à la modification des conditions d'admission et de représentation de l'exploitation, dans les associations diverses. Le temps du principe "un homme, une voix" est révolu. La possibilité doit être donnée à toute exploitation de se faire représenter par un membre de l'exploitation, mari, femme, fille ou fils. Le partage des tâches est évident et c'est, par là, faire preuve de considération et d'égalité envers ceux et celles qui assument les responsabilités de l'exploitation.

Encore traditionnellement masculin, le monde des associations agricoles profiterait sans doute d'une active participation des femmes et des jeunes. On se plaint très souvent du manque d'intérêt et de la faible participation des membres aux activités de leur société. En "ouvrant" la qualité de membre à ceux et celles qui dirigent l'entreprise, on favoriserait certainement une participation plus active.

Pour une défense professionnelle agricole plus responsable, plus unie, plus efficace, que nos organisations comprennent et saisissent bien notre démarche...

Mathilde Jolidon
Présidente de l'Association
des Paysannes Jurassiennes